

Chapitre IX

SE RÉCONCILIER

AVEC LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE

Introduction

Après avoir vu comment nous pouvions profiter du Magistère de l'Église, voyons comment nous pouvons aussi profiter de son autorité pastorale pour notre bien et le sien.

1. Accepter de dépendre d'autres pour mieux dépendre du Christ

« **Il** (le pasteur des brebis) **marche devant elles et les brebis le suivent** » (Jn 10, 4). Le Christ est le bon berger qui nous « mène vers les eaux tranquilles » et nous « fait reposer sur des prés d'herbe fraîche » (Ps 22, 2). **Il nous rassemble et nous conduit vers le Père** pour « nous faire revivre » puisque dans la connaissance du Père est la vie véritable (cf. Jn 17, 3). De même qu'il est l'unique « enseignant », le Christ est **l'unique « directeur » de nos âmes** (cf. Mt 23, 10), l'unique guide et chef du troupeau, le « grand Pasteur des brebis » (Hb 13, 20). Le prêtre est l'icône du Christ Tête et Pasteur, il en est la représentation sacramentelle, il est l'instrument vivant de sa présence et de son action auprès de ses brebis. « Sois le berger de mes brebis » (Jn 21, 16) c'est-à-dire conduit-les « l'unité de la charité » et mène-les vers Dieu le Père¹. Le Christ l'a voulu ainsi pour continuer à nous conduire lui-même non seulement de l'intérieur « dans le secret » (Ps 50, 8) mais aussi de l'extérieur, d'une manière visible. Il ne veut pas que l'âme se conduise elle-même selon son « propre entendement » (Pr 3, 5), ni même seulement selon ses seules inspirations intérieures. Autrement dit, **on ne se donne pas à soi-même sa direction spirituelle**, on le reçoit d'un autre pour la recevoir du Christ². Autrement dit, **accepter de dépendre du sacerdoce, c'est accepter de dépendre du Christ** en renonçant à guider soi-même sa vie d'une manière autonome.

« Ses brebis à lui, **il les appelle chacune par son nom** » (Jn 10, 3). Dans sa mission de pasteur, le prêtre doit être **un guide** non seulement dans le cheminement de notre

¹ Comme l'a enseigné le Concile : « Exerçant, pour la part d'autorité qui est la leur, la charge du Christ Chef et Pasteur, les prêtres, au nom de l'évêque, **rassemblent la famille de Dieu**, fraternité qui n'a qu'une âme, et par le Christ dans l'Esprit, **ils la conduisent à Dieu le Père** » (*Prebyterorum ordinis*, 6). Le prêtre est d'abord **l'homme de Dieu** qui, en toute circonstance, remet les personnes devant Dieu et il est aussi **l'homme de la communion et de la paix** « placé au milieu des laïcs pour **les conduire tous à l'unité de l'amour** » (Id., 9).

² De même que « personne, aucun individu ni aucune communauté ne peut s'annoncer à lui-même l'Évangile » comme le souligne avec force le Catéchisme (CEC 875).

âme vers Dieu, mais aussi **dans la découverte et l'accomplissement de notre vocation personnelle**³. Il tient, en effet, la place du Christ Tête, « dont le Corps tout entier reçoit concorde et cohésion » (Ép 4, 16) c'est-à-dire qu'à l'intérieur de son service de la communion, il est « guide » pour permettre à chacun de trouver sa place et sa mission dans le Corps de l'Église de telle manière que celui-ci puisse « se construire dans l'amour ». C'est en ce sens qu'il doit, notamment, « ne pas éteindre l'Esprit » mais « vérifier (éprouver) tout » (cf. 1Th 5, 19.21). Autrement dit, il est **au service du plein épanouissement des charismes** des fidèles. Il est là pour permettre à chacun de les exercer « en vue du bien de tous » (1Co 12, 7) d'une manière féconde. Cela n'est possible que par **un enracinement dans l'Église** qui doit lui-même, normalement, se traduire par une harmonieuse intégration à sa vie et à ses structures autant, du moins, que cela est possible⁴. En tant que pasteur, le prêtre est « l'homme d'Église » qui doit aider chacun à s'incorporer au Corps mystique du Christ, à y trouver sa place propre⁵. Là aussi, comme dans son ministère de la Parole et son ministère de la liturgie, « **son sacerdoce ministériel est au service du sacerdoce baptismal des fidèles** »⁶ c'est-à-dire de « leur participation, chacun selon sa vocation propre, à la mission du Christ Prêtre, Prophète et Roi »⁷.

Il faut comprendre ici que **Dieu ne veut pas que nous nous donnions à nous-mêmes notre mission** à son service au sens où saint Paul dit : « Comment prêcher sans d'abord être envoyé ? »⁸ (Rm 10, 15). Il veut que dans la réception et l'accomplissement de cette mission nous dépendions du Christ – lui qui « a donné des dons aux hommes » (Ép 4, 8) – en dépendant de l'Église dans sa structure hiérarchique. Notre appel intérieur à la suite du Christ a besoin d'être reconnu, authentifié, confirmé et aussi d'être accompagné dans sa réalisation par la vigilance et le discernement des pasteurs. **Vouloir se libérer du « joug » du sacerdoce**

³ Comme l'a rappelé le Concile : « Comme éducateurs de la foi, **les prêtres ont à veiller**, par eux-mêmes ou par d'autres, **à ce que chaque chrétien parvienne, dans le Saint-Esprit, à l'épanouissement de sa vocation personnelle** selon l'Évangile, à une charité sincère et active et à *la liberté par laquelle le Christ nous a libérés* (cf. Ga 4, 3 ; 5, 1.13) » (*Presbyterorum ordinis*, 6)

⁴ On ne peut pas nier qu'il y ait des fidèles qui, tout en aimant profondément l'Église, ne trouvent pas de place concrète dans les structures ecclésiales en place. Ils ne sont pas pour autant moins « d'Église » que d'autres : ils peuvent même l'être davantage en demeurant « au cœur de l'Église » comme la petite Thérèse, si profondément enfoncés, cachés dans ce cœur, que personne ne les voit.

⁵ Comme l'explique Jean-Paul II : « Les prêtres, parce que leur figure et leur engagement dans l'Église ne remplacent pas, mais bien plutôt promeuvent le sacerdoce baptismal de tout le peuple de Dieu, **le conduisant à sa pleine réalisation ecclésiale**, se trouvent en relation positive et constructive avec les laïcs. Ils (...) les aident à **exercer pleinement leur mission spécifique dans le cadre de la mission spécifique de l'Église** » (cf. *Pastores dabo vobis*, 17)

⁶ Selon l'expression du Catéchisme qui précise que « le sacerdoce ministériel est relatif au déploiement de la grâce baptismale de tous les chrétiens » dans le prolongement de l'enseignement du Concile qui avait déjà clairement affirmé que « **le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre (...)** » (*Lumen Gentium*, 10)

⁷ CEC 1546. Le sacerdoce commun des fidèles n'est rien de moins que **leur collaboration à l'œuvre de la Rédemption** c'est-à-dire de leur mission sur terre pour le salut éternel de tous les hommes.

⁸ Ce que le Catéchisme commente en disant que « **personne ne peut se donner lui-même le mandat ou la mission d'annoncer l'Évangile** » (n° 875).

ministériel reviendrait à vouloir agir en dehors du Christ c'est-à-dire rendre son action stérile selon l'avertissement du Christ : « En dehors de moi, vous ne pouvez rien faire » (Jn 15, 5). Bienheureux ceux qui le comprennent et entrent dans un esprit d'obéissance au lieu de butter sur « la pierre d'achoppement » (cf. 1P 2, 8), faute de foi.

2. Vivre l'obéissance à l'Église dans la foi au Christ

En tant que pasteur, le prêtre est revêtu d'une autorité et il a reçu un pouvoir spirituel pour guider et éduquer ceux qui lui sont confiés. À cette autorité et à cette grâce doit correspondre, de la part de ses fidèles, une écoute humble et docile comme y exhorte l'auteur de l'épître aux Hébreux : « **Obéissez à vos chefs (dirigeants) et soyez-leur dociles**, car ils veillent sur vos âmes comme devant en rendre compte » (Hb 13, 17). Cette docilité s'appuie sur le regard de la foi qui nous fait voir ce qu'ils sont pour nous « dans le Seigneur » : « Nous vous demandons, frères, d'**avoir de la considération** pour ceux qui se donnent de la peine au milieu de vous, qui sont à votre tête **dans le Seigneur** et qui vous reprennent. Estimez-les avec une extrême charité. » (1Th 5, 12-13). Il s'agit d'« être soumis les uns aux autres **dans la crainte du Christ** » (Ép 5, 21) c'est-à-dire **dans la conscience du Mystère du Christ** présent et agissant dans et à travers son Église. Vivons dans la foi cette dépendance aux ministres de l'Église, à la hiérarchie ecclésiastique sans se laisser troubler ni s'arrêter à ce qu'il y a encore de trop humain dans leur manière d'exercer l'autorité⁹.

Il ne nous est pas demandé de croire naïvement que le ministre ordonné est infaillible dans ses jugements, dans les conseils ou les directives qu'il peut donner, mais il nous est demandé de **croire que le Christ peut nous parler et nous guider personnellement à travers lui**. Non seulement nous guider mais nous éduquer, nous corriger, nous sanctifier, nous conduire sur un chemin de mort à nous-mêmes : « Un autre te ceindra et te mènera là où tu ne voudrais pas » (Jn 21, 18). Le prêtre est porteur d'une grâce, d'un « pouvoir pour édifier » (cf. 2Co 13, 10) qui le dépasse complètement, la grâce agissant en lui « infiniment au-delà de ce qu'il peut concevoir » (Ép 4, 20). Autrement dit, même s'il ne juge pas bien des choses, le Christ est assez puissant pour se servir de lui pour guider les âmes, du moment qu'il exerce une autorité légitime, selon la mission qui lui a été confiée, « à l'égard de ceux qui lui ont été échus en partage » (1P 5, 3). **S'il est bien à sa place, il faut avoir confiance que le Christ est là aussi bien présent** et qu'il peut se servir de lui au-delà de ses limites et de son péché. Il peut se tromper, mais nous ne nous trompons pas, nous, en

⁹ Il est bon de rappeler ici l'enseignement de Pie XII dans sa lettre encyclique *Mystici Corporis* : « Que si l'Église manifeste des traces évidentes de la condition de notre humaine faiblesse, il ne faut pas l'attribuer à sa constitution juridique, mais plutôt à ce lamentable penchant au mal des individus, que son divin Fondateur souffre jusque dans les membres les plus élevés de son Corps mystique, **dans le but d'éprouver la vertu des ouailles et des pasteurs, et de faire croître en tous les mérites de la foi chrétienne**. Le Christ, en effet, (...) n'a pas voulu que les pécheurs fussent exclus de la société formée par lui ; si donc certains membres de l'Église souffrent de maladie spirituelle, **ce n'est pas une raison de diminuer notre amour envers l'Église, mais plutôt d'augmenter notre piété envers ses membres.** »

l'écouter dans un esprit d'humilité et d'obéissance au sens où l'Écriture dit : « Pareillement, les jeunes, soyez soumis aux anciens (c'est-à-dire aux presbytres) : **ceignez-vous tous d'humilité dans vos rapports mutuels, car Dieu résiste aux orgueilleux, mais c'est aux humbles qu'il donne sa grâce** » (1P 5, 5). C'est cette écoute, en effet, qui nous vaudra la grâce c'est-à-dire la pleine lumière du Christ pour prendre la décision que nous devons prendre en conscience même si celle-ci devait diverger du conseil donné¹⁰. Notre esprit d'obéissance et notre humilité laissent passer et agir le Christ, là où le péché voile sa présence et défigure son visage.

3. Trouver notre joie à passer par le chemin resserré de l'obéissance

Il nous faut **aimer passer par « la porte étroite » et « le chemin resserré »** (Mt 7, 14) **de l'obéissance à l'Église** à travers ses ministres. Dans la liberté des enfants de Dieu, il nous faut apprendre à y recourir autant que nous le pouvons c'est-à-dire chaque fois que l'autorité des pasteurs peut s'exercer légitimement à notre égard¹¹. **L'obéissance à l'Église enracine notre action dans le Christ**, elle nous protège de nous-mêmes, de cet ennemi numéro un qu'est notre volonté propre. Plus précisément, en obéissant au Christ à travers ses ministres, **nous communions aussi à son obéissance au Père**, celle qui, sur la Croix, nous a sauvés du péché et « rassemblés dans l'unité » (Jn 11, 52). En acceptant de crucifier notre jugement propre et notre volonté propre par la pratique de l'obéissance, nous rendons le plus grand service à l'Église, elle qui est née du côté transpercé du Christ et ne peut s'édifier dans l'amour qu'à partir de la Croix. L'obéissance vécue dans un véritable esprit d'humilité et d'offrande de soi triomphe de tout. **Elle seule peut dénouer de l'intérieur les situations bloquées**, ouvrir les esprits et les cœurs à la lumière¹². Elle est la force des petits, de ceux qui croient aveuglément en la puissance de l'amour vécu jusqu'à l'abandon total (cf. Jn 15, 13). Ceux qui cherchent à faire prévaloir leurs idées et projets apostoliques en passant par un autre chemin agissent en insensés car « la discipline pour l'insensé, ce sont des entraves à ses pieds et de menottes à ses mains » alors que « pour l'homme sensé, elle est un bijou d'or, un bracelet à son bras droit » (Si 21, 19.21). Puissions-nous profiter de l'autorité pastorale de l'Église pour **nous enfoncer dans une vie d'amour toute cachée en Dieu et porter un fruit de communion** pour le bien de l'Église comme le grain de blé tombé en terre...à **une nouvelle vie d'amour pour le salut du monde**.

¹⁰ Nous savons bien que l'Église nous demande de suivre, en définitive, le jugement de notre conscience morale : « **L'être humain doit toujours obéir au jugement certain de sa conscience**. S'il agissait délibérément contre ce dernier, il se condamnerait lui-même » (CEC 1790) même si ce jugement était erroné. Il précise que « l'ignorance du Christ et de son Évangile, les mauvais exemples donnés par autrui, la servitude des passions, la prétention à une autonomie mal entendue de la conscience, **le refus de l'autorité de l'Église et de son enseignement**, le manque de conversion et de charité peuvent être à l'origine des déviations du jugement de la conduite morale » (1792).

¹¹ On peut distinguer essentiellement ici, d'une part, ce qui relève de la « direction spirituelle » au service de **notre union à Dieu** et, d'autre part, ce qui relève de la vigilance de celui qui exerce la responsabilité du fonctionnement organique de la communauté et doit assurer l'harmonieux développement des différents services, autrement dit, par rapport à **notre mission dans l'Église**.

¹² Comme l'exprime si bien l'expression latine traditionnelle : « **Ad lucem per crucem** »